

Montréal, le 18 octobre 2022

Madame Cindy Finn
Directrice générale
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
1925, avenue Brookdale
Dorval (Québec) H9P 2Y7

N/Réf. : 3184 9946

Objet : Information concernant l'obligation de fournir une analyse de la situation linguistique

Madame la Directrice générale,

Conformément à la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, les organismes scolaires dont les activités ont débuté avant le 1^{er} juin 2022 doivent présenter à l'Office québécois de la langue française une nouvelle analyse de leur situation linguistique, laquelle est prévue à l'article 128.6 de la *Charte de la langue française*.

Pour respecter cette obligation, vous devez remplir le formulaire intitulé *Analyse de la situation linguistique*, téléchargeable sur le site Web de l'Office au https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/admin_publ/index.html, et nous le transmettre par courriel à analyselinguistique.organismes@oqlf.gouv.qc.ca, ou l'imprimer et nous l'envoyer par courrier, au plus tard le 28 février 2023.

Nous vous rappelons que nous avons désigné une personne pour vous aider à franchir les diverses étapes de la démarche de conformité prévues par la *Charte*. Il s'agit de M. Cassy Bouchard, conseiller en francisation. Vous avez donc aussi la possibilité de répondre à cette demande en lui faisant parvenir le formulaire directement, à cassy.bouchard@oqlf.gouv.qc.ca. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez le joindre au 514 617-2662.

Selon les informations que nous détenons, M. François Hamel est la personne mandatée pour veiller à l'application de la *Charte de la langue française* au sein de votre organisme. Si cette dernière n'agit plus à ce titre et qu'une autre personne doit être désignée, nous vous remercions d'en informer rapidement votre conseiller en francisation.

...2

Après évaluation de la situation linguistique de votre organisme, l'Office pourra, selon le cas, lui remettre une attestation de conformité à la *Charte* ou lui ordonner d'élaborer un programme de conformité, c'est-à-dire de mettre en œuvre un ensemble de mesures correctives en vue de la délivrance de cette attestation.

L'Office soutient les organisations dans leurs efforts de promotion de la langue française, notamment en offrant des outils et des services linguistiques. Vous pouvez les découvrir à l'adresse <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/services/>.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame la Directrice générale, nos salutations distinguées.

La Direction de la francisation

c. c. Monsieur François Hamel, mandataire
Monsieur Cassy Bouchard, conseiller en francisation